

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

461^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 30 septembre 2013, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
M. Francis Perron, conseiller
Mme Danielle Elliott, conseillère
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2013-09-263

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2013

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2013-09-264

Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2013

Aucune intervention.

5. Administration générale

5.1 : Dépôts de statistiques

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

5.2 : Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de septembre.

5.3 : Adoption des comptes

2013-09-265

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 197 887.83 \$.

Liste des comptes payés	96 257.20 \$;
Liste des comptes à payer	68 949.33 \$;
Liste des salaires	32 681.30 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

5.4 : Encaissements

Le mois de septembre n'est pas fermé.

5.5 : États comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2013

Les états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2013 ont été transmis par courriel durant le mois de septembre à tous les membres du conseil municipal.

5.6 : Renouvellement du contrat d'assurances collectives 2013-2014

Les chiffres n'ont pas été fournis. Ce sujet sera reporté à la séance régulière du 11 novembre prochain.

5.7 : Dépôt du rôle d'évaluation 2014 (premier exercice)

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, l'année 2014 sera la première année de l'exercice financier du rôle triennal 2014, 2015 et 2016 et a été déposé à la municipalité le 10 septembre 2013, par monsieur Mathieu Guimond, évaluateur agréé :

Valeurs imposables

Terrains 73 763 600	Bâtisses 110 561 700	Total 184 324 800
---------------------	----------------------	-------------------

Valeurs non imposables

Terrains 2 331 900	Bâtisses 9 672 000	Total 12 003 900
--------------------	--------------------	------------------

Valeurs Totales

Terrains 76 095 000	Bâtisses 120 233 700	Total 196 328 700
---------------------	----------------------	-------------------

2013-09-266

5.8 : Publicité feuillet paroissial

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à verser un montant de 180\$ à la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la publicité d'un an dans le feuillet paroissial.

Adoptée.

6. Période de questions

7. Aréna

2013-09-267

7.1 : Facturation frais de glace

Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à verser un montant de 2 917.75\$ au hockey mineur de Saint-Marc-des-Carières pour frais de location de glace. Ce montant sera ajouté au montant à recevoir du hockey mineur de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour location de glace.

Adoptée.

2013-09-268

7.2 : Remboursement assurances hockey mineur

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de diminuer sur le montant à recevoir du hockey mineur de Sainte-Anne-de-la-Pérade, un montant de 681.25\$ taxes incluses, pour des assurances en responsabilité payées sur les activités 2013-2014.

Adoptée.

8. Urbanisme et zonage

8.1 Demande de modification du règlement de zonage numéro 2008-262

2013-09-269

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de modification du règlement de zonage numéro 2008-262 pour permettre l'usage de résidences de touristes dans la zone numéro 219-RU.

Adoptée.

8.2 Enseigne restaurant Le Saint-Gervais

2013-09-270

Suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité, d'accepter la nouvelle enseigne du restaurant Le Saint-Gervais Lounge, conformément au règlement numéro 2008-267 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée.

8.3 Déplacement d'une enseigne déjà existante

2013-09-271

Suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité, d'accepter le déplacement d'une enseigne déjà existante de La Pérade Ford le long de l'autoroute 40, conformément au règlement numéro 2008-267 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée.

8.4 Enseigne hockey sénior

2013-09-272 Suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de demander le déplacement de l'enseigne du hockey sénior installée sur le terrain de la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade dans un délai de 7 jours suivant l'avis de l'inspecteur en bâtiment et environnement.

Adoptée.

8.5 Projet résidentiel - Faubourg du Tremblay

La conseillère Danielle Elliott se retire de la table du conseil.

2013-09-273 CONSIDÉRANT les demandes des propriétaires du développement résidentiel Faubourg du Tremblay en date du 27 novembre 2012 et 10 septembre 2013;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-08-243 autorisant les crédits nécessaires au montant de 5000\$ pour la fabrication de panneaux publicitaires et pamphlets pour promouvoir les développements domiciliaires;

il est proposé par Francis Perron, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à exécuter les travaux de pavage et d'éclairage publics, d'accepter le transfert du parc prévu au projet selon une étude de coûts à compléter et réaliser par étape selon la progression des ventes et des constructions réalisées, conditionnellement à ce que les promoteurs :

- complètent les opérations cadastrales;
- ne réalisent aucune construction et ne demandent aucun permis de construction tant que l'assiette de la rue ou la partie de la rue projetée n'aura pas été cédée à titre gratuit à la municipalité;
- exécutent tous les travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, bornes fontaines, conformément aux lois en vigueur, ainsi que les différents raccordements d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial.

Adoptée.

La conseillère Danielle Elliott reprend son siège.

8.6 Modification du site web – Projet résidentiel

2013-09-273-1 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires au montant de 331.13\$ taxes incluses pour l'intégration d'un onglet aux projets domiciliaires dans la page d'accueil du site web de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

8.7 Application de la réglementation d'urbanisme

2013-09-274 CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, ainsi que sept municipalités du territoire de la MRC des Chenaux ont convenu d'une entente avec cette dernière pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement;

CONSIDÉRANT que cette entente a pris effet le premier janvier 2013 pour une première période d'une année pour être renouvelée pour des périodes successives de trois ans;

CONSIDÉRANT la demande présentée par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade visant à renouveler la première période d'une année par une autre

période d'une année qui se terminerait le 31 décembre 2014, pour être par la suite renouvelée par des périodes successives de trois ans;

CONSIDÉRANT que de faire droit à cette demande nécessite d'apporter une modification à l'article 12 de ladite entente;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité partie à l'entente doit consentir à sa modification;

Il est en conséquence proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte de modifier le premier paragraphe de l'article 12 de l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement de façon à remplacer la date du 31 décembre 2013 par le 31 décembre 2014;

Que copie de la présente soit transmise à chaque municipalité partie à l'entente.
Adoptée.

9. Entretien chemins d'hiver

9.1 Ajustement du prix du diesel

Ce sujet est reporté à la séance régulière du 11 novembre prochain.

9.2 Addenda au devis pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité

2013-09-275

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2013-07-216, la municipalité a demandé des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver du réseau routier de la municipalité;

CONSIDÉRANT dans le devis, à l'item 4.1, il était spécifié qu'une garantie de soumission représentant 10% du montant de la soumission sous forme de chèque visé ou de cautionnement valide pour toute la période;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire, soit Entreprises Rivard et Frères inc., demande que la garantie d'exécution soit remplacée par une lettre de garantie bancaire;

CONSIDÉRANT que lors de la demande des soumissions, il n'a pas été spécifié le déneigement du site de neige usée et que le soumissionnaire demande un montant annuel de 5748.75\$ taxes incluses;

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter les addenda inscrits ci-dessus, soit :

L'entrepreneur devra fournir une lettre de garantie d'exécution et qu'un montant de 5748.75\$ taxes incluses, pour chaque année du contrat, soit versé pour le déneigement du site de neige usée.

Adoptée.

9.3 Contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité

2013-09-276

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2013-07-216, la municipalité a demandé des soumissions publiques pour l'entretien des chemins d'hiver par

l'entremise du Système électronique d'appel d'offres (seao) pour les années 2013 à 2018;

CONSIDÉRANT qu'en date du 31 juillet 2013 à 10h00, en présence de messieurs Guy Thibeault, Jean-Marc Rivard, d'Entreprises Rivard et Frères inc. et René Roy, directeur général de la municipalité, une entreprise a répondu à l'appel d'offres soit : Entreprises Rivard & Frères inc. et se lit comme suit :

L'ensemble du territoire de la municipalité, sablage inclus

Entreprises Rivard & Frères inc.

2013 - 2014	200 056,50 \$, taxes incluses;
2014 - 2015	206 955,00 \$, taxes incluses;
2015 – 2016	213 853,50 \$, taxes incluses;
2016 – 2017	220 752,00 \$, taxes incluses;
2017 – 2018	228 800,25 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la soumission est conforme au devis;

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée de Diane Aubut et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que le contrat soit accordé à Entreprises Rivard & Frères inc. pour 5 ans au montant total de 1 070 417.25\$, taxes incluses pour l'ensemble du territoire de la municipalité ;

QUE le maire Yvon Lafond et le directeur général/secrétaire-trésorier René Roy soient autorisés par le Conseil municipal à signer le contrat avec le représentant des Entreprises Rivard et frères inc.

Adoptée.

10 Services professionnels d'analyse de laboratoire

2013-09-277

ATTENDU QUE la ville de Drummondville propose de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un mandat regroupé visant les services professionnels d'analyse de laboratoire concernant l'eau potable, les eaux usées, de baignade et de dépôt à neiges usées, pour une période de deux ans, soit pour les années 2014 et 2015;

ATTENDU QUE le regroupement intermunicipal d'achats favorise la diminution du prix par l'accroissement de la concurrence;

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade confie à la Ville de Drummondville le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un appel d'offres regroupé pour les services professionnels d'analyses de laboratoire pour les années 2014 et 2015;

QUE la municipalité s'engage, si la Ville de Drummondville adjuge un contrat, à en respecter les termes comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à la Ville de Drummondville.

Adopté

11 Programme de stage en loisirs communautaires et culturels

2013-09-278

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte qu'une demande de partenariat soit présentée dans le but qu'en 2014, un/une stagiaire soit engagé(e) pour secondier dans son travail, la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire de la municipalité et qu'un montant de 8 500\$ soit inscrit dans les prévisions budgétaires 2014.

Adoptée.

12 Demandes aux organismes

2013-09-279

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de demander à tous les organismes qui reçoivent des contributions financières de la municipalité de faire parvenir au plus tard le 31 octobre 2013, le montant souhaité pour l'année 2014 ainsi que leurs derniers états financiers et prévisions budgétaires.

Adoptée.

13 Appui à la Société de développement économique

2013-09-280

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie la Société de Développement économique La Pérade dans son projet de revitalisation de la municipalité notamment par :

- Le développement immobilier;
- l'agro-tourisme;
- le développement d'un parc industriel;
- le projet de revitalisation de la municipalité.

Adoptée.

14 Pacte rural

2013-09-281

CONSIDÉRANT la confirmation d'une subvention de 14 226\$ dans le cadre du pacte rural;

Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente et d'autoriser les crédits au montant de 27 019\$ pour l'achat de tapis qui seront installés dans deux chambres de joueurs de hockey, d'un coupe-bordure à batteries, de détecteurs à gaz (CO et NO²), ainsi que deux défibrillateurs.

Adoptée.

15 Traverse d'aqueduc

2013-09-282

CONSIDÉRANT que les plans et devis ne sont pas terminés et qu'il y a impossibilité de faire exécuter les travaux cette année;

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, l'autorisation de reporter les travaux d'aqueduc à la traverse de la rivière Charest au printemps 2014.

Adoptée.

16 Affaissement du chemin Rapide Nord

2013-09-283

CONSIDÉRANT qu'il y a un affaissement du chemin dans le rang Rapide Nord (Route des Hivon);

CONSIDÉRANT un rapport de la firme Pluritec à l'effet que la responsabilité de l'affaissement de la route provient d'un talus qui n'appartient pas à la municipalité et que ce talus est une cause prédominante de l'affaissement de la route;

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de ne pas effectuer les travaux pour empêcher l'affaissement de la route.

Adoptée.

17 Travaux électriques centre communautaire

Ce sujet est reporté à la séance du 11 novembre prochain.

18 Exposition canine

2013-09-284

CONSIDÉRANT que l'Association canine de la Mauricie planifie leur prochaine exposition à Sainte-Anne-de-la-Pérade en juin 2014 et années futures;

CONSIDÉRANT que cette activité entraîne des déboursés pour la municipalité;

Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité qu'un montant de 1500\$ sera demandé pour cette activité.

Adoptée.

19 Bibliothèque

19.1 Spectacle : La grande découverte de Dondaine la Bédaine

2013-09-285

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'autoriser les crédits nécessaires au montant de 366.25\$ taxes incluses pour le spectacle présentant un conte musical qui s'intitule *La grande découverte de Dondaine la Bédaine* qui a eu lieu le 24 septembre dernier.

Adoptée.

19.2 Spectacle en octobre

2013-09-286

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'autoriser les crédits nécessaires au montant de 382.04\$ taxes incluses pour l'animation à la bibliothèque qui aura lieu le 1^{er} octobre prochain.

Adoptée.

19.3 Achat de livres

2013-09-287

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour un montant maximum de 2 200\$ pour l'achat de volumes à la bibliothèque municipale.

Adoptée.

19.4 Carrousel

2013-09-288

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires au montant de 1 379.70\$ taxes incluses pour la fabrication d'un carrousel pour l'exposition de livres à la bibliothèque municipale.

Adoptée.

20 Demandes diverses

20.1 Fondation Foyer La Pérade inc.

2013-09-289

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité de verser un montant de 100 \$ à la Fondation Foyer La Pérade pour l'organisation du dîner spaghetti qui aura lieu le 10 novembre 2013.

Adoptée.

20.2 Fadoq

2013-09-290

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fadoq de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Il est proposé par Diane Aubut de verser un montant de 100\$;

Le vote est demandé et le maire appelle le vote : pour-3, contre-4. La demande est refusée.

Adoptée.

20.3 Course Richard Tessier

2013-09-291

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur de la Course Richard Tessier pour que le montant de 1 669.61\$ qui avait été versé à la municipalité leur soit remis;

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'accepter la demande et que le montant soit déposé dans un compte conditionnellement à ce que cet organisme fournisse à la municipalité les documents faisant mention que celui-ci est à but non lucratif.

Adoptée.

21 Autres sujets

21.1 Immeuble 371, rue Principale

2013-09-292

Suite à l'offre à la municipalité des propriétaires de l'immeuble situé au 371, rue Principale, pour que la municipalité acquiert cette propriété, il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Diane Aubut d'informer que la municipalité n'a aucun intérêt à acquérir cette propriété.

Adoptée.

21.2 Mot du maire

Considérant que la séance d'aujourd'hui est la dernière séance régulière présidée par le maire Yvon Lafond, des recommandations et orientations pour

les années 2014-2017 ont été déposées à la table du conseil et les personnes présentes ont reçu une copie du document.

21.3 Remerciements

2013-09-293

Il est proposé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que des félicitations et remerciements soient transmis à tous les membres du conseil qui terminent leur mandat et qui ne solliciteront pas un nouveau mandat.

Adoptée.

22 Rapport de comité

La conseillère Danielle Elliott donne de l'information concernant l'organisation pour souligner le 50^e anniversaire de la bibliothèque municipale qui aura lieu le 19 octobre prochain; les Semeurs de contes qui aura lieu le 1^{er} octobre au centre communautaire.

Le conseiller Mario Charest informe que l'ouverture des soumissions pour l'acquisition de l'autopompe citerne aura lieu le 11 octobre prochain à 11h00.

23 Période de questions

Une personne dépose une pétition pour que la municipalité applique l'article 7.1 du règlement de zonage numéro 2008-262.

24 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Mario Charest propose, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21h30.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire